

VOTRE AVIS D'IMPOSITION FONCIÈRE EXPLIQUÉ

Les Chavillois reçoivent en ce moment l'avis de paiement de leurs impôts locaux. La municipalité a opté pour la stabilité fiscale et a choisi de reconduire à l'identique ses taux d'imposition au même niveau que ceux de 2022, soit **25,84%**. Ces taux n'ont pas évolué depuis 13 ans. En revanche les bases indexées progressent nationalement et les taxes spéciales votées par la Région et pour les mesures anti-crués du Grand Paris sont en hausse.

Exemple de la taxe foncière reçue par un Chavillois

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	25,84 %	%	%	0,574 %	4,15 %	0,009 %		
Taux 2023	25,84 %	%	%	0,58 %	4,15 %	0,072 %		
Adresse								
Base	4875			4875	4875	4875		
Cotisation	1260			28	202	4		1494
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2022	1176			26	189	-		
Cotisation 2023	1260			28	202	4		1494
Variation	+7,14 %	%	%	+7,69 %	+6,88 %	- %		

Propriétés non bâties		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisation 2022									
Cotisation 2023									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base collectivité							Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 10196619 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 9€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 9€. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 161 068 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		57	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						SOMME À PAYER			
						Montant de votre impôt		1551	

Contrairement à d'autres communes dans les Hauts-de-Seine, les taux d'imposition à Chaville n'ont pas augmenté depuis 13 ans, affirmant l'objectif de stabilité de la fiscalité.